L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, (MATIN,) 16 DÉCEMBRE 1830.

Nous annonçons que notre établissement reçoit aujourd'hui une nouvelle organisation. Un des propriétaires ayant disposé de son intérêt dans l'ABEILLE est remplacé par son acquéreur, un Américain, qui jusqu'à présent était étranger à cette entreprise.

Augmenté de volume et pourvu de caractères neufs ce papier présente une nouvelle et meilleure apparence, et comme il doit être constamment imprimé moitié en langue anglaise et moitié en langue française, nous osons espérer qu'il deviendra un *medium* avantageux aux négocians et autres, qui désireraient publier leurs avis dans ces langues.

Destiné à être particulièrement un papier commercial, nos articles seront conçus dans les intérêts immédiats de la communauté.

Des arrangemens sont déjà pris pour étendre nos correspondance, à l'effet d'obtenir promptement et des meilleures sources dans les principales villes de l'union, tout ce qui pourra intéresser le lecteur.

L'échange de ce papier, avec ceux de nos plus habiles publicistes, dans les différentes parties des Etats-Unis est déjà d'une suffisante étendue et pourra s'accroître encore.

Peines et soins, rien ne sera négligé par nous, pour rendre ce papier, au moyen de notre vigilence et de notre industrie, intéressant et utile à ses lecteurs; particulièrement en tout ce qui constitue les intérêts du commerce et de l'industrie nationale.

Quoique notre attention se dirige avant tout, vers les objets commerciaux, les nouvelles intérieures et étrangères, et les mélanges, nous n'entendons pas exclure de nos colonnes toute discussion sur les sujets politiques.

En ce qui regarde le gouvernement soit municipal, local ou général, nous maintenons que tout être intelligent dans notre heureux pays, possède une opinion, et nous croyons que tout honnête editeur est tenu, par un devoir de conscience, d'exprimer la sienne avec franchise et liberté, quelle qu'en puisse être pour lui les conséquences. S'il néglige ce point essentiel, il renonce au plus important de ces devoirs et de ses droits qui sont, la manifestation libre de ses opinions et de ses sentimens.

Ceux qui, précédemment, ont parcouru les colonnes de l'ABEILLE, savent que ses éditeurs se sont montrés contraires à l'election du président actuel des Etats-Unis, et qu'ils se sont subséquemment elevés contre son administration. A cet égard, aucun changement n'aura lieu, qu'avec un changement dans la fausse politique qui a donné lieu à leur opposition. Nous avons considéré, et nous considerons le général Jackson incapable d'exercer l'autorité civile: et nous avons des raisons pour penser ainsi, que nous mettrons au jour de temps à autre: nous les croyons péremptoires. La question de savoir *qui* sera son successeur (car nous esperons qu'il lui en sera donné un dans un temps prochain,) n'est pas soumise à notre decision, mais bien à celle de la grande majorité du bon peuple des Etats-Unis; nous avons cependant une opinion à ce sujet, dont nous ferons usage en temps opportun.

En donnant ainsi libre cours à nos sentimens, nous nous ferons constamment une loi de manifester un esprit de tolerance, un grand respect même, pour l'opinion de ceux qui pourraient penser différemment que nous ne faisons.

Nous ne publierons rien par espoir de parti, ni ne souffrirons que notre papier devienne l'instrument des hommes de parti. Nous espérons aussi que la véracité de nos sentimens ne nous emportera jamais jusqu'à nous suggérer l'usage d'expressions contraires à la plus stricte modération.

☞ Nous publions en *extra* le numéro de notre feuille de ce jour, et nous avons donné à nos facteurs l'ordre d'en laisser un exemplaire, généralement dans tous les bureaux et comptoirs des négociants et hommes d'affaires de cette ville. Comme jusqu'à présent l'*Abeille* a été principalement répandue parmi la population française ou créole, nous prenons ce moyen pour la présenter à l'attention des négocians* américains, et tous autres, à qui, sous sa nouvelle organisation, elle pourrait offrir quelque avantage. Nous sollicitons respectueusement le patronage des citoyens de la Nelle.-Orléans, et de l'état de la Louisiane en général.

---

* Nous employons le mot *américains*, pour distinguer entre les citoyens d'origine differente dont on sait que la population de cette ville et de l'état de la Louisiane se compose. Nous sommes tous Americains.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 16 décembre.

—Nous continuons à puiser dans les journaux apportés par la malle de mardi.

Le *Courrier-Français* dit que la chambre des députés, qui s'était ajournée au 10 novembre, a été convoquée pour le 3, par lettres-closes adressées à chaque membre à sa résidence. Vu l'urgence et la grande quantité de travaux dont cette chambre aura à s'occuper, les journaux pensent qu'il est à souhaiter que l'entre-session soit aussi courte que possible. Des 140 nouvelles élections qui doivent avoir lieu, 120 se feront du 21 au 28 octobre.

Le *Moniteur* du 21, dit, qu'après les troubles du lundi précédent, 150 individus ont été arrêtés et conduits à la préfecture de police. D'autre part, on annonce que plus de 200 de ces perturbateurs sont entre les mains de l'autorité, et que parmi eux on a découvert un membre de la famille du prince de Metternich. Ce fait serait assez curieux.

La *Quotidienne* ayant annoncé le 20 octobre, qu'en conséquence des troubles qui avaient éclaté, le roi et sa famille étaient retournés à Neuilly, l'ordre fut immédiatement envoyé au directeur de la poste de ne pas laisser partir les numéros de ce journal, jusqu'à ce que l'éditeur y eût ajouté quelques mots pour contredire ce bruit absurde.

Une lettre de Toulon en date du 12 octobre, fait savoir que les promotions faites récemment dans la marine ont excité beaucoup de mécontentement dans cette ville. Plusieurs officiers distingués, qui croyaient avoir des droits aux récompenses accordées à quelques individus, se plaignent hautement de n'avoir pas été compris dans la liste des promotions. Ils déclarent tous que ces promotions ont été obtenues par faveur, et que ceux qui étaient bien auprès des officiers-généraux, ont été l'objet de distinctions particulières. On accuse généralement le ministère d'être, comme celui qui l'a précédé, influencé par une aristocratie administrative et militaire.

On craint que des scènes désagréables n'aient lieu à Cassel, l'Electeur paraissant se repentir des concessions qu'il a faites à ses sujets. Il refuse de donner audience aux députations de villes de l'intérieur, et s'est entouré de ses troupes, mais elles sont si mécontentes qu'elles ne combattraient jamais contre leurs concitoyens.

Le parlement de la Grande-Bretagne a dû se réunir le 26 octobre; on annonçait que le roi prononcerait lui-même, en personne, le discours d'ouverture, et que ce document serait ou ne peut plus favorable à l'état des choses en France.—Des troubles ont éclaté dans le duché de Kent; on les dit d'une nature assez sérieuse. Il paraît que c'est encore le bas peuple qui s'est soulevé pour détruire les machines; les fermiers ont été victimes de ces désordres.

On a reçu des dates de Rio-Janeiro du 7 octobre, à Boston, et du 10 à Baltimore. Les officiers et les équipages de la frégate *Hudson* et du sloop de guerre *Vandalia*, tous deux de la marine des E. U. jouissaient de la meilleure santé: la frégate devait partir le 10 pour St. Catherine et Bahia, et le sloop pour Rio de la Plata. Le 25 septembre, l'escadre française de Rio a hissé le pavillon tricolore; les vaisseaux de l'escadre américaine et les navires marchands l'arborèrent également au mât de devant.

THÉATRE D'ORLÉANS.

On nous annonce pour ce soir la première représentation du *Comte Ory*, grand opéra nouveau deux actes, musique de Rossini. Cet ouvrage depuis long-tems en répétition, est à ce que l'on nous assure, monté avec le plus grand soin, et il obtiendra sans doute sur le Théâtre d'Orléans le succès qu'il a eu sur tous les théâtres de France. Nous savons que l'administration n'a rien épargné pour la mise en scène; que les rôles sont parfaitement distribués; et que les chœurs, partie essentielle d'un grand opéra, sont bien sus et seront chantés avec beaucoup d'ensemble.

Pour surcroit de plaisir cette nouvelle production sera suivie de la reprise du charmant opéra des *Deux Jaloux*, dans lequel Mme. Berdoulet doit jouer le joli rôle de Fanchette; c'est nous promettre une soirée des plus agréables. A ce soir donc; amis des beaux arts, accourez en foule, tout nous fait présager que vous serez entièrement satisfaits.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 15 *octobre*.

Ne craignons pas d'avouer ce qui fait en ce moment la joie et l'espoir des secrets ennemis de la revolution de juillet: oui, il y a un malaise général, une inquietude vague, sans objets précis comme sans bornes, un défaut de confiance qui ne se connaît et ne se définit pas lui-même. Au milieu du calme le plus profond on semble ne pouvoir se defendre d'imaginer et attendre des commotions; on est en paix, et l'on rêve la guerre: on voudrait se livrer comme par le passé à la securité, aux affaires, aux distractions, et l'on sent qu'on ne le peut pas. On a peine à se persuader qu'une si grande révolution n'ait duré que trois jours, ou bien, mieux encore, que les evenemens de ces trois journées constituent une révolution complète, achevée, après laquelle il n'y a plus qu'à travailler tout bonnement pour payer l'impôt et vivre doucement, soi et les siens. On reste en suspens, attendant encore quelque chose. Du bien ou du mal? on ne sait qu'il: mais l'on attend. Il y a un gouvernement, on entend à peine parler de lui. Sa vie depuis les journées de juillet, c'etaient les discussions journalières de la chambre: mais, depuis que la chambre s'est tue, on ne le voit plus; on ignore presque où il est. Pressé de questions, il ne s'explique point; attaqué, calomnié peut être, il ne répond point. Où est-il? que fait-il? que pense-t-il? C'est là ce qu'on va se demandant partout inutilement. Sans doute, il ne s'est pas enfermé pour tailler des plumes; sans doute, il travaille, il s'interroge, il delibère, il refait de seconde main la plupart des projets qu'il a présentes avec trop de hâte à la chambre; il se prépare enfin avec ardeur et mystère à reparaître imposant, fort, capable, devant la chambre completée. Mais le public obligeant est réduit à supposer tout cela. Du reste, rien n'annonce que le gouvernement se doute le moins du monde de ce qu'est et peut vouloir aujourd'hui l'opinion; et, d'un autre côté, l'opinion va comme si elle n'avait rien à faire à des hommes qui gouvernent, et qu'un je ne sais quoi de confus dans la marche des choses lui apprit qu'elle doit s'adresser ailleurs.

Cette situation, que nous n'exagérons point, que nous ne faisons pas singulière à plaisir, réjouit, nous le savons bien, nos anciens contre-révolutionnaires, les officieux conseilleurs de coups d'état, si hardis avant le 26 juillet, si souples après le 29. Déjà les voilà écrivant à leurs correspondans de Londres et de Vienne que nous sommes incapables de nous entendre entre nous; que nous ne voyons déjà plus clair à nos affaires; que nous allons tout à l'heure avouer ne pouvoir plus nous passer de la légitimité: absolument ce qu'on écrivait à Charles Ier. pendant ses négociations avec les parlementaires; et l'on sait si le malheureux prince connut à ses dépens comment un peuple peut se passer de la légitimité quand il n'en veut plus.

Mais un exemple ou deux n'ont rien appris à nos contre-révolutionnaires. Ils comptent sur l'Ouest, que le gouvernement a peuplé, comme par fait exprès, des soldats congédiés de l'ex-garde; ils comptent sur le Midi, qui n'a point perdu ses confréries, ses affiliations, ses verdets, et où l'on va semant l'idée d'une royauté méridionale affranchie du joug de Paris, séparée du nord de la France, adossée à l'Espagne, et qui verrait reparaître, dans le petit-fils de Charles X, un autre Henri, destiné à reconquérir son héritage, et à venir prendre par famine l'héroïque population des barricades. Beau projet! Mais doucement, Messieurs, vous avez compté sans votre hôte, et jusqu'ici ce n'est pas aux véritables révolutionnaires que vous avez en à faire. Ceux-ci vous surveilleraient un peu plus, vous ménageraient moins, et surtout ne craindraient pas que vous leur fournissiez l'occasion d'en finir tout-à-fait avec vous. Ils sont plus nombreux, plus entreprenans, plus braves que vous, et ils peuvent s'en flatter après la facile victoire que vous leur avez donnée. Ils ne sont pas moins entendus que vous en affaires, et ils ne se piquent pas de générosité contre leurs intérêts. Ne vous moquez donc pas trop haut de l'inactivité, des indécisions, des scrupules de conscience des hommes qui gouvernent aujourd'hui, crainte qu'on ne vous entende et que vous n'ayez à éprouver comment se conduisent ceux qui ont sur le cœur vos quinze années d'insultes, de pillages, de machinations infâmes, d'inventions atroces contre la liberté et ses infatigables amis.

Ce que nous répondons aux ennemis de notre révolution, nous le répondrons aussi aux hommes qui se découragent, qui s'alarment, qui désespèrent de l'avenir parce que les choses ne vont pas toutes seules après de glorieux événemens auxquels les gouvernemens et les peuples d'Europe ne sauraient rester indifférens. Non, ce ne sont pas les véritables révolutionnaires qui gouvernent, et voilà pourquoi les affaires de la révolution ne sont pas faites. Il ne faut pas s'effrayer de ces mots révolution, révolutionnaires. Révolution ne veut pas dire désordre, confusion, boucherie, mais progrès. On ne fait pas une révolution sans tuer des hommes, et sans qu'un grand nombre d'affaires soient en souffrance. Mais les douleurs d'un moment passent, et le progrès accompli, le principe acquis restent. Or, c'est un immense pas, qu'on s'en persuade bien, d'avoir détruit à coups de pavés et de bâtons le législatif. C'est une victoire qui ne profitera pas seulement aux idées, mais au bien-être. Il a fallu cinquante ans pour la préparer, on en jouira pendant des siècles.

La légitimité, c'était quelque chose de surhumain qu'il fallait entourer de toutes sortes de prestiges pour que les imaginations y cédassent à défaut des esprits qui ne se rendaient point sans avoir vu. Il fallait que l'état eût une religion, et conséquemment la payât et la favorisât, quand le prince était l'oint du seigneur et le fils aîné de l'église. Il fallait une aristocratie, des privilèges, une armée de luxe, des palais par centaines, des valets sans nombre, une étiquette impénétrable, à celui qui se disait roi de droit divin: et que de millions pour payer tous ces hochets de l'orgueil, tous ces vains amusemens d'une royauté décrépite et tombée en enfance! On ne fera plus de ces folles dépenses, et l'on saura mieux épargner les sueurs du peuple; mais le plus grand avantage, la plus belle promesse de la révolution, c'est qu'on ne mettra plus en question le droit qu'a le pays de voter l'impôt par ses représentans, et de supprimer les dépenses à mesure qu'il les reconnaît vicieuses. Le mal des quinze années qui viennent de se passer, ç'a été les querelles continuelles sur ce droit désormais mis hors de question. Le malaise actuel, les faillites multipliées, la rareté de l'argent, ne viennent pas du tout de ce que le peuple a conquis décidément en juillet le droit de discuter et de refuser l'impôt, mais de ce que pendant quinze ans ce droit n'a pas cessé d'être contesté par la royauté prétendue légitime.

Cependant, il faut sortir de là maintenant. Le mal, de quelque part qu'il vienne, quelque cause et quelque ancienneté qu'il ait, n'est pas moins une sorte d'accusation portée contre le temps présent, et il importe peu à celui qui souffre aujourd'hui et qui prévoit sa ruine pour demain, que les affaires se rétablissent le jour d'après quand lui ne pourra plus être sauvé. On se plaint donc avec raison, avec droit, et la plainte ajoute encore au malaise. Si l'on nous demande qu'elle sera la fin de toutes ces souffrances, nous dirons franchement que nous ne le voyons pas au juste, et que nous ne connaissons personne qui puisse en savoir là-dessus plus que nous. Les choses, une fois engagées, bien ou mal, doivent avoir leurs cours. Dans les premiers jours du nouveau règne, un système a été adopté, dont chaque jour démontre de plus en plus la fausseté. On a pris vis-à-vis de l'Europe l'attitude de gens qui se repentaient d'avoir fait une révolution, au lieu d'être prêts à la soutenir envers et contre tous: au lieu de vouloir prouver aux ennemis et alliés douteux qu'on était fort, on s'est attaché à montrer qu'on n'était pas hostile, pas menaçant: qu'on était bien fâché d'avoir fait encore une fois du bruit en Europe, et donné aux peuples un mauvais exemple. On a fait la faute de conserver la chambre élue sous Charles X, faute capitale, contre laquelle nous n'avons cessé de nous élever, et qui a déterminé toutes les autres. En effet, la chambre de Charles X a voulu garder la magistrature de Charles X, les lois en vigueur sous Charles X contre la presse et les sociétés politiques; enfin elle a demandé l'impunité des ministres du dernier roi, et c'est là que tous les yeux se sont ouverts; on était aux bords d'un abîme.

Sortir de ce mauvais pas, on ne le peut aujourd'hui que par une dissolution de la chambre et un changement de ministère. Avec quels hommes former un nouveau ministère? nous ne le voyons pas plus qu'il y a un mois. La révolution a trop peu duré pour avoir mis en évidence des hommes nouveaux. Dissoudre la chambre, on ne le peut pas sans une loi électorale, et la loi transitoire ne s'applique qu'à une réelection partielle. Qu'y a-t-il donc à faire? attendre le résultat des élections actuelles. Si la chambre est assez modifiée pour représenter plus fidèlement l'opinion, elle renversera le ministère, et ce sera à elle d'en fournir un autre. Si, au contraire, cette chambre en partie renouvelée s'accommode du ministère actuel, l'une et l'autre succomberont par l'effet du mécontentement général et des désordres que la contre-révolution, impunie et encouragée, ne manquera pas d'exciter dans quelques parties de la France. Si malheureusement les choses en venaient à ce point, et c'est là certainement ce qu'en général on craint sans oser le dire, alors il faudrait bien se servir des hommes que nous appelons les vrais révolutionnaires, ceux qui n'ont jamais eu d'engagemens avec la restauration. Un danger sérieux rendrait de tels hommes indispensables, il leur permettrait de se faire connaître, et il faudrait presque se féliciter d'un danger qui aurait ce résultat; bientôt à la vigueur des coups portés à une faction beaucoup trop insolente, à la franchise avec laquelle seraient abordées certaines questions qu'on tremble aujourd'hui de poser, la France verrait qu'il y a en elle tout le caractère et toute la raison nécessaire pour que sa révolution tienne parole à elle-même et au monde, qui attend d'elle sa délivrance.

On écrit de Rome:

"La cour d'Autriche a demandé l'autorisation d'occuper, avec des forces imposantes, les trois légations ecclésiastiques et de mettre des garnisons autrichiennes dans les forteresses de Bologne, Ferrare et Ancône. Le prince de Metternich se croyait sûr de l'assentiment du cardinal secrétaire d'état à cette mesure, quelque odieuse qu'elle puisse être aux populations des Etats-Romains. Mais la sagesse de Pie VIII repousse absolument toute espèce d'intervention, et sa sainteté ne veut d'aucune manière en autoriser un exemple dans les villes de sa domination.

Il a donc été répondu à la note diplomatique que le gouvernement pontifical se croit assez fort pour maintenir la tranquillité publique et sa sûreté particulière sans aucun secours étranger, et qu'il ne consentirait jamais à livrer ses places fortes aux troupes impériales pour les défendre. Mais, afin que ce refus pût satisfaire en partie la cour de Vienne, le pape a fait considérablement renforcer les garnisons des villes qui pourraient être attaquées. Cette disposition et ses ordres sont néanmoins peu propres à rassurer le général en chef des troupes autrichiennes en Italie, qui insiste toujours sur l'occupation des principales places, attendu, dit-il, que les troupes pontificales se composent en grande partie de Piémontais et de Lombards, qui, braves contre tout soldat étranger, refuseraient de se battre contre les Français. Les choses en sont là: les Italiens ont pris acte de cet aveu fait par la cour d'Autriche.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Ganges, Snow, Liverpool, S P Morgan & co.
Brick Edwin, Hopkins, Baltimore, Capit.
Goël. Mobile, Loomis, Mobile, Capitaine.
Goël. Dart, Adams, Savannah, Capt.

ARRIVÉS.

Goël. Elizabeth, Murey, Rio-Grande, avec des espèces, sur lest—1 pas.

☞ AVIS.—NAVIRE WARREN.—Les consignataires de ce navire sont avertis que l'on commencera à effectuer son déchargement ce matin, en face de la rue de l'Esplanade, et que le capitaine ne sera pas responsable des marchandises après qu'elles auront été déposées sur la Levée. 16 décembre

☞ Le brick ENVOY, de Boston, est en chargement presqu'en face de la rue Toulouse. Les consignataires sont priés de vouloir bien venir recevoir leurs marchandises. 15 déc

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MADAME LACOUTURE a l'honneur de prévenir le public et ses amis en particulier, qu'elle a transféré son domicile au No. 140, rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse.

On trouvera constamment chez elle, en gros et en détail, Liqueurs et Sirops de toute espèce, Dragées, Confitures, et tous articles de son état, au plus juste prix. 15 déc—12

Théatre d'Orléans.

JEUDI, 16 DÉCEMBRE,
La 1ère. représentation de
LE COMTE ORY,
Opéra nouveau en deux actes, de l'Académie Nationale de Paris, musiqué de Rossini.
SUIVI DES
DEUX JALOUX,
Opéra en un acte, musique de Mme. Gaiy.
En attendant—*Guillaume Tell*, opéra nouveau; *La Famille de l'Apoticaire*, vaudeville nouv. *Mon oncle le bossu*, comédie nouvelle.

SALLE DE BAL,

Encoignure des rues Bourbon et d'Orléans.
SAMEDI 18 Décembre 1830.
Grand Bal Paré.
Prix d'entrée, cavalier $1.
Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. ☞ Les cavaliers trouveront un bureau pour y déposer leurs cannes et manteaux.
16 décembre—3

TOILE A VOILE.—80 pièces Toile-à-voile de Russie, de première qualité, reçues par le brick Envoy et à vendre par
WILLIAM G. HEWES,
16 déc No. 9, rue du Camp.

RAISIN ET VIN.—Le reste du chargement du brick Independance, venant directement de Malaga, et consistant en environ 1700 caisses Raisins, 100 quarts de barriques Vins, et 80 jarres de Raisins en grappes, à vendre par WM. G. HEWES,
16 déc No. 9, rue du Camp

ORGE perlée, Camphre, Jus de Réglisse en bâtons, Magnésie calcinée, Pillules bleues de Muss, Poudres de Seidlitz, et Bouteilles pour vin de madère: en débarquement du navire John Linton, et à vendre par
JAMES S. SHAW, droguiste,
16 déc Encoignure Royale et Douane.

NÉGRES A VENDRE.

ON offre à vendre à l'aimable deux beaux Nègres Américains, savoir:
Une négresse âgée de 20 à 22 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, sachant un peu coudre: elle est aussi bonne paissière.
Un nègre âgé de 26 ans, bon charpentier.
Ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi. S'adresser, pour les voir, au bureau de cette feuille. 16 déc—3

Salle d'Orléans.

MESSIEURS les souscripteurs des BALS DE SOCIÉTÉ *de la Salle d'Orléans*, sont priés de vouloir bien se réunir ce soir à 7 heures, dans la dite salle, pour la nomination des commissaires.
14 déc—5

CHAISES & WAGONS.—10 douz. chaises de molle et communes, 2 wagons légers, en debarquement du navire Warren, à vendre par
STETSON & AVERY.
15 déc 27, rue du Camp.

CHANDELLES, MAQUEREAUX &c. 304 bls. Maquereaux Nos. 1 & 2—135 demi do. do. Nos. 1 et 2.—300 caisses Morue blanche et sèche, grande—100 caisses blanche de baleine.—8000 sacs de Gansy.—30 bls. vinaigre.—77 balles de foin, en debarquement du brick Envoy, à vendre par
STETSON & AVERY,
15 déc. Rue du Camp, No. 27.

A VENDRE OU A LOUER.

LA DISTILLERIE appartenant au soussigné, avec ses dépendances, prête à être mise en activité, ainsi qu'avec autant de nègres qu'il en faudra pour son exploitation: elle est située à un mille et demi du bas de la ville. S'adresser à DAVID OLIVIER,
14 déc—12 Rue Conti, No. 84.

EN déchargement du navire William & John et à vendre au No. 39, rue de la Levée,
86 balles Foin de Perth Amboy,
400 Charrues patentées du No. 1 à 4.
14 déc THOMSON & GRANT.

250 SACS de café vert, qualité supérieure, en debarquement de la goëlette Emperor, et à vendre par
11 déc J. W. ZACHARIE & Co.

UN jeune Suisse, d'une fréquentation respectable, et dernièrement arrivé d'Europe, désirerait s'employer comme commis. Il entend parfaitement tout la tenue des livres, et connaît les langues française, allemande et anglaise. Des informations satisfaisantes sur son compte peuvent être données, en s'adressant à
11 déc Théod. NICOLET & Co.

REÇU en débarquement du navire John Linton, de New-York et à vendre au No. 39, rue de la Levée,
200 caisses raisin muscat en grappes, d'une qualité supérieure et ayant droit au *drawback*.
50 barrils cornichons assortis,
25 barrils bierre de Mounsey,
14 balles brodequins fins,
50 caisses thé Young-Hyson et Poudre-à-canon,
50 caisses tabac de Richmond, de 8 à 10 liv.
15 barils orge perlée,
4 caisses graines de jardinage très-fraîches, garanties avoir été cueillies cette saison.
13 déc THOMSON & GRANT.

A VENDRE par le soussigné, à un prix modéré, les articles suivans, reçus par le navire *Pagoda*, du Havre, et ayant droit au *drawback*: et convenables aux marchés mexicains, savoir:
Dix balles Drap de Elbeuf, couleurs assorties, deux balles Mouchoirs imprimées, indiennes; une caisse d'Alpine noire; une caisse dito diverses couleurs; un caisse Satin noir et autres couleurs: une caisse Satin; une do. Levantine; une do. Rubans; une do. Mousseline; une do. Mouchoirs coton; et 10 do. Soie à coudre, couleurs assorties.
Plus: Environ 80 barriques bon vieux VIN de Bordeaux, depuis un an dans le pays; 30 surons TABAC de la Havane.
BAPTISTE AZARETO,
13 déc—3 Rue Jefferson, No. 14.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

D'UN commun accord entre les parties, la société ci-devant existante entre *Christophe Lucier & Alexis Lefrançois*, est dissoute; les personnes qui doivent à la dite société, sont priées de régler avec Mr. C. Lucier, chargé de la liquidation, et celles à qui la même raison doit, seront soldées par lui.
ALEXIS LEFRANCOIS.
CHRISTOPHE LUCIER.
Magasin de l'autre coté du fleuve, vis-à-vis le Ferry. 13 déc.—3

HABILLEMENS FAITS.

LEE, WALTON & CO., au coin des rues de la Douane et de la Levée, ont reçu par le navire Kentucky et autres arrivages récents de New-York, un assortiment complet d'habillemens faits, qu'ils offrent à vendre à bon compte, en gros et en détail. 11 déc

A LOUER A BON MARCHÉ,

Jusqu'au 1er. d'Octobre prochain, le Magasin ci-devant occupé par feu Calvin Porter, No. 19, rue de la Levée, convenable pour tenir des comestibles ou des marchandises en entrepôt. S'adresser à
11 déc LEE, WALTON & Co.

DES avances libérales seront faites sur des envois de Sucre, Mélasse et Coton pour New-York. S'adresser à
THOMSON & GRANT.
11 déc No. 39, rue de la Levée

HUILE DE BALEINE.—30 barriques d'Huile de Baleine, à vendre par
STETSON & AVERY.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick KNOTT, capitaine Worster, en chargement au haut de la cale, peut prendre environ 60 boucauts de sucre. S'adresser à W. G. HEWES.
16 dec No. 9, rue du Camp

POUR BOSTON.

Le navire HEWES, (A. No. 1) capitaine John Spear jr. ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour frêt ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à WM. G. HEWES,
16 déc No. 7, rue du Camp.

POUR VERA-CRUZ—La goëlette fine voilière GENERAL GEDDES, cap. Hague, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera expédiée sans délai.—Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou bien à J. W. ZACHARIM & Co.
11 dec.

POUR TAMPICO & VERA-CRUZ.

La goëlette fine voilière ALTAMIRA, dite *le Jackson*, cap. F. Pilond, sera prête à prendre du fret et des passagers pour les ports ci-dessus, le 10 du courant. Elle a de bons emménagemens. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les magasins bleus, ou à VICTOR DE LA COVA
9 déc.—3 Rue St. Louis, No. 46.

POUR BOSTON.

Le beau brick fin voilier BALTIC, capitaine Bradford, ayant la moitié de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
STETSON & AVERY.
7 déc rue du Camp No. 27

DEMANDE

D'un navire de 250 à 300 tonx. pour l'Europe. S'adresser à
STETSON & AVERY,
4 déc Rue du Camp, No. 27.

A FRETER.

La goëlette DART, capit. Adams; est, sous tous les rapports, un superbe batiment. On préférerait un fret pour les Attakapas ou pour l'Appalachicola. Elle peut admettre 500 barils dans sa cale, ou l'équivalent. Elle est fine voilière et tire peu d'eau. Pour plus amples informations, s'adresser au capitaine à bord.
26 nov THOMSON & GRANT.

A FRETER.

Le beau brick neuf AVIS, enregistré A, No. 1, double, cloué et cheville en cuivre. S'adresser à
25 nov THEO. NICOLET & CO.

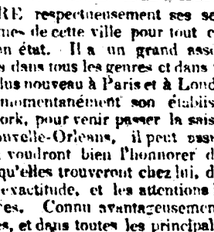

Auguste Bouteloup.

COIFFEUR DE PARIS, arrivant en cette ville pour s'y fixer, annonce au public qu'il vient de s'établir rue Royale, No. 248, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, où il offre ses services dans sa profession. Il fera tout ce qui dépendra de lui pour mériter la confiance des personnes qui lui feront l'honneur de le faire demander. Il a un grand assortiment de TOURS, BANDEAUX, TOUFFES ET TOUPETS, dans le goût le plus nouveau, ainsi que toutes sortes de parfumeries.
N. B. Il donne des leçons de coiffure et prend

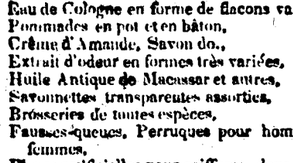

DUPRÉ,

COIFFEUR DE PARIS,

OFFRE respectueusement ses services aux dames de cette ville pour tout ce qui concerne son état. Il a un grand assortiment de coiffures dans tous les genres et dans tout ce qu'il y a de plus nouveau à Paris et à Londres. Ayant quitté momentanément son établissement de New-York, pour venir passer la saison des bals à la Nouvelle-Orléans, il peut assurer les dames qui voudront bien l'honnorer de leur confiance, qu'elles trouveront chez lui, dans tous les temps, exactitude, et les attentions les plus recherchées. Connu avantageusement à Paris, à Londres, et dans toutes les principales villes des Etats-Unis, il espère obtenir également le suffrage du beau sexe de la Louisiane.
Sa demeure est rue Royale, No. 197, entre celles St. Pierre et Orléans, où il se propose de faire des élèves pour la coiffure et la coupe des cheveux dans le dernier genre. 11 dec—6m.

CANIFS. RASOIRS ET CISEAUX.

A. ROMAIN,

RUE DE CHARTRES, No. 97.

A reçu par le navire Helvétia en addition des marchandises reçues par le Bolivar, les articles suivants qu'il offre à vendre en gros comme en détail.
Eau de Cologne en forme de flacons variés,
Pommades en pot et en bâton,
Crême d'Amande, Savon do.,
Extrait d'odeur en formes très variées,
Huile Antique de Macassar et autres,
Savonnettes transparentes assorties,
Brosseries de toutes espèces,
Fausses-queues, Perruques pour hommes et femmes,
Fleurs artificielles pour coiffures, dans le dernier goût,
Cols pour homme, à la mode,
Bretelles, Bas de soie, Gants de chevreaux,
Peignes a naux, à retaper, &c. &c.,
Aussi:—Quelques jolis bustes de femme,
Razoirs de Rogers et de Paris,
Canifs, Ciseaux, etc. etc. 11 déc.

TRAITES sur Paris, Boston, New-York et Philadelphie, à vendre par
[9 déc.] M. PERRET & CHARBONNET.

AVIS.—Des avances sont offertes aux habitants qui veulent expédier leurs sucres au Nord. S'adresser à
9 déc. J. MAGER.

PAIN EN SAUMON, à vendre sur la Levée par [9 déc.] J. MAGER.

DOUVES.—Les soussignés ont constamment à vendre des Douves de Pipe, de la meilleure qualité.
M. S. ISRAEL & Co.
7 déc—☞ rue Toulouse, entre Bienville et Chartres, No. 43.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI 18 du courant, il sera vendu d'ordre des syndics de Gottschalk, Reimers & Co., une réclamation de $330 96 contre H. W. Palfrey, payable en travaux à faire dans cet établissement. Conditions, comptant.
16 déc.—3f.

PAR H. J. DOMINGON.

(Chez lequel se trouvera déposé l'inventaire de l'établissement.)

LE 27 DÉCEMBRE prochain, il sera vendu à la bourse de Hewlett, à 4 heures précises, pour dissolution de société, la FABRIQUE DE TABAC ET DE CHOCOLAT ayant appartenu ci-devant à feu JEAN QUESSART, et située *rue Ste.-Anne No. 57.*

Cet établissement est trop connu pour avoir besoin de grands détails, on se bornera à dire que les derniers propriétaires ont remis à neuf tous les ustensiles de ces fabriques qui avaient besoin de réparations, consistant principalement en *MOULINS* à tabac avec leurs pilons, 1 *BLUTERIE* garni de ses trois cylindres, un autre neuf garni aussi de ses cylindres, plusieurs tamis, cinq tiroirs dont deux tout neufs, arrivant de France, ainsi que deux tamis très-fins, articles impossible à se procurer dans ce pays; quantité de *jarres, boucauts, barils, raffraichissoirs*, enfin toute espèce d'ustensiles convenables aux dites fabriques beaucoup trop longs à détailler ici.

DE PLUS—UN MOULIN EN FER cylindre, posé sur un fourneau pour faire le chocolat, un autre fourneau pour préparer le cacao. Les magasins sont en ce moment bien approvisionnés de tabac de la meilleure qualité, en poudre, en carrottes et en cigarres; en chocolat, beurre de cacao &c. remède véritable du Dr. LEROY, reçu de France de chez Mr. Cottin.

TERMES:—6, 12 & 18 mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs.

Et le 30 du même mois, il sera aussi offert en vente aux mêmes termes et conditions:

1er. Le service pour l'espace d'une année du nègre nommé Benjamin, fabricant de tabac et de chocolat du dit établissement. Il est élevé de feu Mr. Quessart, et s'occupe depuis vingt ans des travaux du magasin.

2e. Le nègre Uana, surnommé John, âgé de 34 ans un peu tonnelier, employé aux travaux du magasin depuis onze mois.

3e. Cherv, nègre créole âgé de 19 ans, bon domestique, cigarrier et un peu cuisinier. Tous garantis des vices et maladies prévus par la loi. Vendus avec hypothèques spéciales, et billets endossés à satisfaction.

Pour plus amples renseignemens, s'adresser à Mr. Evariste Blanc, à son magasin où sera déposé un inventaire. Et pour voir l'établissement, s'adresser rue STE.-ANNE, No. 57, à Mr. Louis Wagner, ou sera aussi déposé un inventaire.

On pourra voir la plus grande partie des ustensiles et mécaniques au Bayou St. Jean où est établie la manufacture de tabac, en s'adressant au dit lieu ou à la demeure de Mr. Evariste Blanc.

☞ Les actes de ventes seront passés chez Mr. JANIN, aux frais de l'acquéreur.
13 déc—14

PAR T. MOSSY.

William Gowille contre *ses créanciers.*

EN vertu de l'autorisation de l'hon. Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la N. Orléans, il sera vendu lundi 10 de janvier 1831, à 10 heures du matin, sur les lieux, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Thomas, les Propriétés suivantes, cédées par W. Gowille à ses créanciers.

Un établissement pour la manufacture de savon et chandelle, consistant en deux chaudières à savon avec ses cuves, trois réservoirs, quatre bailles pour cendres, seize formes pour savon, deux chaudières pour le suif à chandelles, 350 moules à chandelles, trois brisures &c.

AUSSI—Une quantité de sel, résine, graisse, cendres, cheux &c. Le tout devant être vendu dans les dix jours qui suivront l'adjudication.

Conditions: Trois mois de crédit, avec billets approuvés et endossés à la satisfaction du syndic. 7 décembre

PAR T. MOSSY,

JEUDI, 16 décembre prochain, il sera vendu à la Bourse,

UN